



Montferrier sur Lez : CFU 2025

Note de synthèse détaillée

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2025.

Rappel du cadre général

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Chaque section du CFU est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Introduction

Le Compte Financier Unique retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé et permet d'analyser la situation financière réelle de la collectivité. Contrairement au budget primitif, document prévisionnel, le CFU présente les dépenses et recettes effectivement réalisées, ainsi que les résultats dégagés en fonctionnement et en investissement. L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par une baisse des dotations de l'Etat, avec pour objectifs principaux : la maîtrise des dépenses de fonctionnement le maintien d'un niveau d'investissement soutenu la préservation des équilibres financiers

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	4 578 334 €	4 032 823 €
	Invest	586 699 €	900 223 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	3 501 846 €	0 €
	Invest	0 €	28 577 €
Total exercice (réalisations + reports)		8 666 879 €	4 961 624 €
Résultat de clôture de l'exercice		3 705 255 €	
RàR reportés en 2026	Invest	597 885 €	1 564 153 €
Totaux cumulés		9 264 764 €	6 525 777 €
Résultat financier définitif		2 738 987 €	

Points marquants

- ▶ Maintien de l'épargne brute malgré le contexte inflationniste
- ▶ Hausse maîtrisée des charges de personnel
- ▶ Niveau d'investissement élevé
- ▶ Désendettement / recours à l'emprunt limité

I. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **4 032 823 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

► **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.

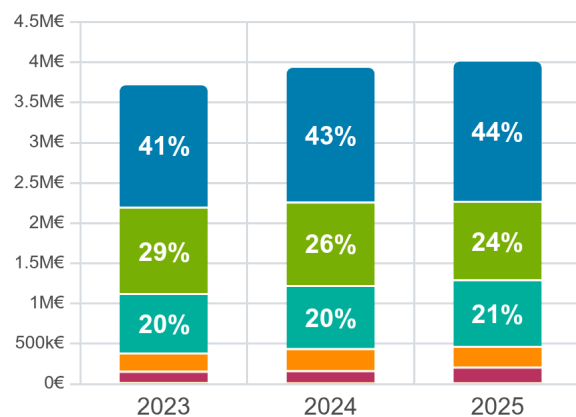
► **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.

► **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC).

► **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités des élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.

► **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

► **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



■ Charges de personnel en 2025 :	1 755 267 €
■ Charges générales en 2025 :	976 850 €
■ Autres dépenses réelles en 2025 :	827 860 €
■ Charges gestion courante en 2025 :	259 549 €
■ Dépenses d'ordre en 2025 :	194 681 €
■ Intérêts d'emprunts en 2025 :	18 616 €

Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025 *	Exéc BP 2025
011	Charges à caractère général	977 100.00 €	976 850.16 €	100 %
012	Charges de personnels, frais assimilés	1 755 268.00 €	1 755 267.55 €	100 %
014	Atténuations de produits	830 862.00 €	827 110.82 €	100 %
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	261 960.00 €	259 549.25 €	99 %
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0 %
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
66	Charges financières	18 864.00 €	18 616.16 €	99 %
67	Charges spécifiques	1 500.00 €	0.00 €	0 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 000.00 €	747.95 €	25 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 848 554.00 €	3 838 141.89 €	100 %
023	Virement à la section d'investissement	3 857 726.14 €	0.00 €	0 %
042	Opération ordre transfert entre sections	190 682.00 €	194 681.66 €	102 %
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 048 408.14 €	194 681.66 €	5 %
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		7 896 962.14 €	4 032 823.55 €	51 %
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		7 896 962.14 €		

* Y compris charges rattachées

Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2024, traduisant les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel intègrent des recrutements visant à améliorer la qualité du service rendu à la population. Les charges financières demeurent faibles, traduisant le faible niveau d'endettement de la commune.



Taux de réalisation
dépenses de Fonct

100%

Exécution Budgétaire

II. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **4 578 334 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

► **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes.

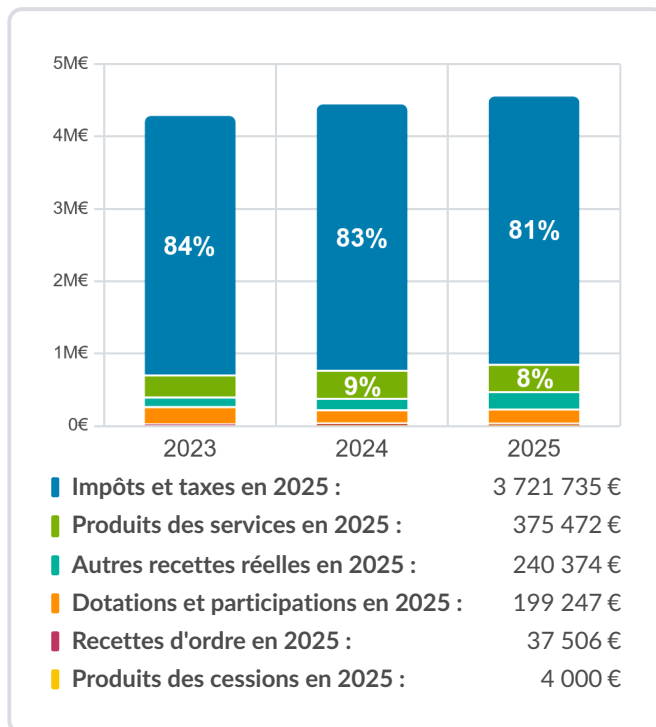
► **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)

► **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.

► **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.

► **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.

► **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025 *	Exéc BP 2025
013	Atténuation de charges	23 000.00 €	18 580.07 €	81 %
70	Produits services, domaine et ventes div	341 600.00 €	375 472.61 €	110 %
73	Impôts et taxes	44 000.00 €	50 583.04 €	115 %
731	Fiscalité locale	3 641 880.00 €	3 671 152.20 €	101 %
74	Dotations et participations	136 106.00 €	199 247.92 €	146 %
75	Autres produits de gestion courante	171 024.00 €	221 792.53 €	130 %
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0 %
77	Produits spécifiques	0.00 €	4 000.00 €	0 %
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 357 610.00 €	4 540 828.37 €	104 %
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		37 506.00 €	37 506.00 €	100 %
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		4 395 116.00 €	4 578 334.37 €	104 %
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	3 501 846.14 €		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		7 896 962.14 €		

* Y compris produits rattachés

Les dotations sont en baisse, dans un contexte de contraction des concours financiers de l'État. Les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés, traduisant la volonté de ne pas alourdir la pression fiscale sur les contribuables. Les recettes de fonctionnement sont suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement, grâce à une maîtrise rigoureuse de celles-ci.



Taux de réalisation
recettes de Fonct

104%

III. Dépenses de la Section d'Investissement

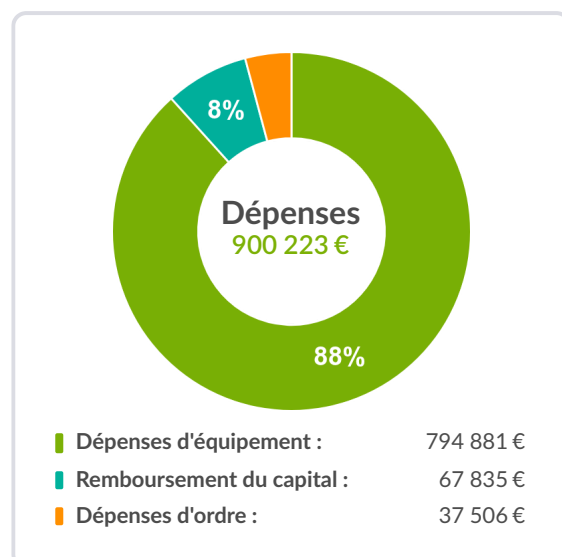
Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **900 223 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent entre les immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RàR au 31/12
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 700.00 €	29 185.03 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	37 506.00 €	37 506.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	673 200.00 €	607 285.02 €	60 647.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 398 176.00 €	120 905.22 €	1 503 506.00 €
Total des opérations d'équipement		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'équipement		3 140 582.00 €	794 881.27 €	1 564 153.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	67 836.00 €	67 835.94 €	0.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		67 836.00 €	67 835.94 €	0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 208 418.00 €	862 717.21 €	1 564 153.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	37 506.00 €	37 506.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		37 506.00 €	37 506.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		3 245 924.00 €	900 223.21 €	1 564 153.00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	28 577.40 €		
Total des dépenses d'investissement cumulées		3 274 501.40 €		

Plusieurs projets de fin de mandat ont été engagés, notamment la rénovation du stade de football Ernest-Brousse et la première phase des travaux de rénovation du château. Ces opérations génèrent d'importants restes à réaliser, correspondant à des crédits prévus mais non encore payés à ce jour. La collectivité maintient un niveau d'investissement élevé sans recourir à l'emprunt, grâce au cumul des bons résultats dégagés au cours des exercices antérieurs.

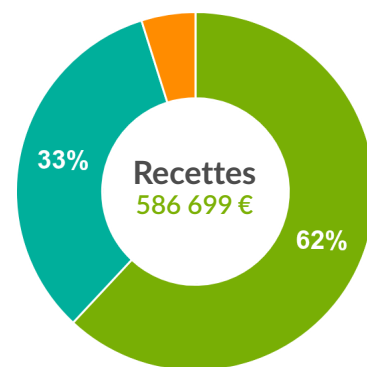
IV. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **586 699 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16) ; les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrige des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



Dotations et subventions :	363 440 €
Recettes d'ordre :	194 681 €
Excédents de fonct capitalisés :	28 577 €

Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RàR au 31/12
13	Subventions d'investissement (hors 138)	185 100.00 €	71 455.15 €	597 885.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		185 100.00 €	71 455.15 €	597 885.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	316 492.40 €	320 562.34 €	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		320 492.40 €	320 562.34 €	0.00 €
Total des recettes réelles d'investissement		505 592.40 €	392 017.49 €	597 885.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 857 726.14 €	0.00 €	0.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	190 682.00 €	194 681.66 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 048 408.14 €	194 681.66 €	0.00 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice		4 554 000.54 €	586 699.15 €	597 885.00 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	0.00 €		
Total des recettes d'investissement cumulées		4 554 000.54 €		

Certaines subventions n'ont pas encore été perçues, celles-ci étant sollicitées lors de l'achèvement des projets, ce qui explique le niveau élevé de restes à réaliser. Par ailleurs, le FCTVA est récupéré avec un décalage de deux ans pour la collectivité ; son montant apparaît donc variable selon les exercices, en fonction du niveau d'investissement réalisé les années précédentes.

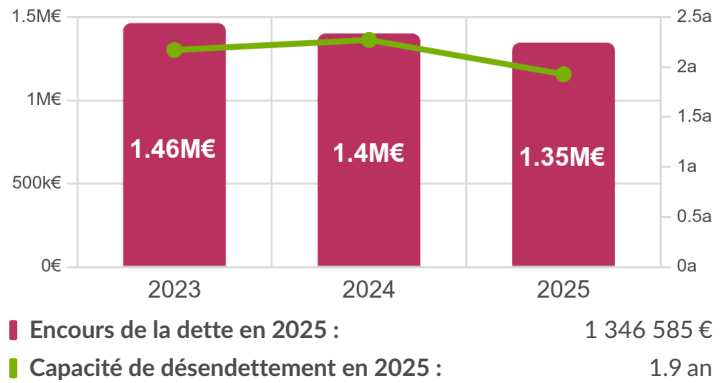
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

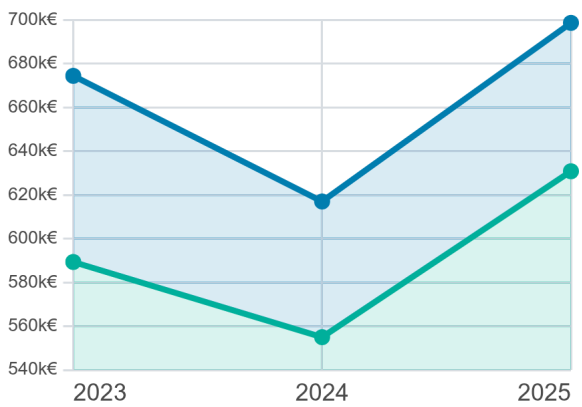
L'encours total de la dette au 31/12/2025 s'établit à **1 346 585 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Du capital positionné en investissement

Pour 2025, l'annuité est de **86 451 €**.



II. Niveaux d'Épargnes et principaux Ratios



- Épargne Brute en 2025 : 698 686 €
- Épargne Nette en 2025 : 630 851 €

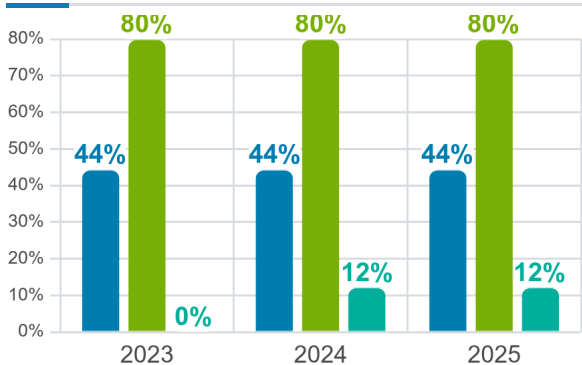
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	896€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 060€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	186€/Hab
Encours de la dette	314€/Hab
Dotations globales de fonctionnement (versées par l'État)	25€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	46%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	86%
Dépenses d'équipement brut / RRF	18%
Encours de la dette / RRF	30%
Épargne brute / RRF	15%

L'**Épargne Brute (698 686€)** constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles (hors immobilisations cédées). Premier indicateur de santé financière, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement.

Le **Taux d'Épargne Brute (15%)** exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

L'**Épargne Nette (630 851€)** correspond à l'Épargne Brute après déduction des remboursements de dette et capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipements souhaitées.

III. Fiscalité



- Taxe Foncier Bâti en 2025 : 44.12 %
- Taxe Foncier Non-Bâti en 2025 : 79.73 %
- Taxe Habitation Résid. Sec. en 2025 : 11.95 %

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 31/12/2025 sont de **30.00 ETP**.

Synthèse

”

La commune présente une gestion rigoureuse, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées permettant de dégager des excédents sans hausse de la fiscalité. Cette épargne, associée à un faible endettement, permet de financer un niveau d'investissement élevé sans recourir à l'emprunt et de préparer sereinement les projets futurs au service de la population.